

Info coronavirus Covid-19

Mise à jour : Mardi, 7 juillet, 2020 - 17:33

Point sanitaire

- **Mardi 7 juillet : 18 tests** de dépistage ont été effectués aujourd'hui. Ils se sont tous révélés négatifs..
- Les personnes présentant des **symptômes grippaux** (toux, fièvre, etc.) doivent consulter leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un **centre de dépistage du Covid-19**.

21

cas confirmés
(dont 21 ont quitté l'unité Covid-19 de l'hôpital)

0

patient en réanimation

8 663

tests réalisés
depuis le 18 mars

453

personnes en quatorzaine dans un hôtel

L'essentiel de l'actualité

- Les **mesures** pour éviter la propagation du virus en Nouvelle-Calédonie **sont levées depuis lundi 15 juin**.
- Une **quarantaine obligatoire de 14 jours** est maintenue pour les passagers qui arrivent en Nouvelle-Calédonie, par avion ou navire de plaisance, excepté pour les passagers en provenance de Wallis-et-Futuna. La quarantaine se déroule obligatoirement dans un hôtel réquisitionné par le gouvernement.

 [Arrêté 2020-7654 du 17 juin 2020.pdf](#)

- **Les vols réguliers internationaux** au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont suspendus au moins **jusqu'au 31 juillet 2020**.
- **Les vols de rapatriement** des résidents calédoniens se poursuivent : [un formulaire de signalement](#) permet de recenser **ceux qui ne se sont pas encore manifestés**. [PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI](#).
- **Les personnes qui souhaitent quitter la Nouvelle-Calédonie** sont invitées à signaler leur intention de départ.
[Un formulaire étudiants calédoniens au départ](#) a été créé pour ceux qui devront se rendre en Métropole ou à l'étranger pour démarrer ou poursuivre leur cursus à la rentrée 2020-2021.
[Un formulaire "personnes autres qu'étudiants calédoniens" au départ](#) a été créé pour recenser les autres personnes qui souhaitent quitter la Nouvelle-Calédonie prochainement pour se rendre en Métropole ou à l'étranger.
- **Rapatriements** en Nouvelle-Calédonie et **départs** de Nouvelle-Calédonie, pour trouver **TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS** : [CLIQUER ICI](#).

 [Arrêté 2020-6982 du 5 juin 2020.pdf](#)

 [Arrêté 2020-7654 du 17 juin 2020.pdf](#)

NUMÉROS UTILES

En cas de symptômes : contactez votre médecin traitant ou appelez le 15

Questions relatives aux rapatriements : 05 05 05 ou depuis l'étranger +687 207 714 (8 h - 18 h, du lundi au vendredi les jours ouvrables) ou rapatriementcovidnc@gouv.nc

Centralisation des dons des entreprises et commerces : 23 20 78 ou 71 56 55 (8 h - 12 h) ou collectededons@gouv.nc

Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc, la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Cette rubrique est accessible via [Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées](#) puis [Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie](#).

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

 [Arrêté mesures Covid-19 du 23 mars.pdf](#) (482.08 Ko)

 [Arrêté n° 2020-4906 du 03-04-2020 modifiant l'arrêté n° 2020-4608 du 23-03-2020.pdf](#) (55.81 Ko)

 [JONC-Arrêté du 19-04-2020.pdf](#) (107.7 Ko)

 [Arrêté 2020-6074 du 30 avril 2020.pdf](#) (335.72 Ko)

 [Arrêté 2020-6436 du 14 mai 2020.pdf](#) (207.04 Ko)

 Abonnez-vous aux Flux RSS

 Restez notifié par mail à chaque nouvelle publication



Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie



Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité